

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **SOFINA S.A.**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Rue de l'Industrie**N°: **31**Code postal: **1040**Commune: **Etterbeek**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0403.219.397DATE **20/05/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **05/05/2022** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2021

au

31/12/2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2020

au

31/12/2020Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **78**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.6, 6.8, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**Monsieur Harold Boël**
Administrateur DéléguéSignature
(nom et qualité)**Monisieur Dominique Lanckswert**
Président

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Lancksweert Dominique

Queen's Gate 56, SW7 5JW London, Royaume-Uni

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 06/05/2021, fin: 07/06/2026

Madame Strömberg Charlotte

Skogsvägen 20, 122 62 Enskede, Suède

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

Monsieur Boël Harold

Avenue des Orangers 16, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 02/05/2019, fin: 05/05/2022

Monsieur Boël Nicolas

Chenoy 3, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

Monsieur Emsens Jacques

Avenue Robert Jones 77, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

Monsieur Singh Analjit

Sadaf 2, Jumeirah Beach residence 1201 Dubai, Emirats Arabes Unis

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2018, fin: 05/05/2022

Monsieur Verhofstadt Guy

Lievestraat 2, 9000 Gent, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2019, fin: 04/05/2023

Monsieur Tilmant Michel

Rue du Moulin 10, 1310 La Hulpe, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 04/05/2017, fin: 05/05/2021

Monsieur Peugeot Robert

Boulevard Suchet 7, 75016 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 02/05/2019, fin: 04/05/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Comte de Meeûs d'Argenteuil Laurent

Howley Place 6, W2 1XA London, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

Madame Sioen Michèle

Astridlaan 14, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/05/2018, fin: 05/05/2022

Madame Cioli Laura

Via Giovannino de Grassi 8, 20123 Milano, Italie

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

Madame Langenbacher Anya

Bleibtreustrasse 15, 10623 Berlin, Allemagne

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 01/05/2025

Madame Soubie Catherine

Boulevard Saint-Michel 141, 75005 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 01/05/2025

Madame York Gwill

Fayerweather Street 16, MA02138 Cambridge, Etats-Unis d'Amérique

Mandat: Administrateur, début: 06/05/2021, fin: 02/05/2024

ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL 0446.334.711

Avenue de Kleet 2, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00160

Mandat: Commissaire, début: 07/05/2020, fin: 04/05/2023

Représenté par:

1. Monsieur Hubin Jean-François

Avenue de Kleet 2 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : A01649

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.868.919.866,56</u>	<u>1.852.699.473,92</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	16.919,86	22.590,89
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	9.584.847,78	9.509.755,99
Terrains et constructions		22	8.741.497,21	9.191.333,63
Installations, machines et outillage		23	7.072,98	8.859,58
Mobilier et matériel roulant		24	402.070,27	155.245,75
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	434.207,32	154.317,03
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.859.318.098,92	1.843.167.127,04
Entreprises liées	6.15	280/1	490.364.516,50	487.792.373,41
Participations		280	490.364.516,50	487.792.373,41
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	630.942.193,95	610.309.060,74
Participations		282	630.942.193,95	610.309.060,74
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	738.011.388,47	745.065.692,89
Actions et parts		284	738.011.388,47	745.065.531,56
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		161,33

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.824.009.535,58</u>	<u>1.306.010.994,15</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	801.383.017,48	780.466.792,20
Créances commerciales		40	3.481.363,48	102.260,81
Autres créances		41	797.901.654,00	780.364.531,39
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	931.230.572,13	307.935.203,48
Actions propres		50	134.451.654,27	92.804.972,10
Autres placements		51/53	796.778.917,86	215.130.231,38
Valeurs disponibles		54/58	90.742.154,29	217.024.868,29
Comptes de régularisation	6.6	490/1	653.791,68	584.130,18
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.692.929.402,14	3.158.710.468,07

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>2.848.680.418,24</u>	<u>2.858.227.464,02</u>
Apport	6.7.1	10/11	84.154.797,85	84.154.797,85
Capital		10	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital souscrit		100	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11	4.419.857,85	4.419.857,85
Primes d'émission		1100/10	4.419.857,85	4.419.857,85
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.735.659.467,28	1.611.744.973,57
Réserves indisponibles		130/1	167.245.433,62	125.598.751,45
Réserve légale		130	7.973.494,00	7.973.494,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	134.451.654,27	92.804.972,10
Soutien financier		1313		
Autres		1319	24.820.285,35	24.820.285,35
Réserves immunisées		132	168.414.033,66	186.146.222,12
Réserves disponibles		133	1.400.000.000,00	1.300.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.028.773.561,36	1.162.231.591,98
Subsides en capital		15	92.591,75	96.100,62
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>4.686.902,26</u>	<u>5.987.390,69</u>
Pensions et obligations similaires		160	4.398.335,34	5.987.390,69
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	288.566,92	
Impôts différés		168	1.330.700,14	1.917.718,12

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>838.231.381,50</u>	<u>292.577.895,24</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	694.512.000,00	
Dettes financières		170/4	694.512.000,00	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	694.512.000,00	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	141.500.263,43	292.557.356,62
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.529.675,13	826.634,39
Fournisseurs		440/4	1.529.675,13	826.634,39
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	25.189.588,81	19.317.476,97
Impôts		450/3	156.157,09	579.701,27
Rémunérations et charges sociales		454/9	25.033.431,72	18.737.775,70
Autres dettes		47/48	114.780.999,49	272.413.245,26
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.219.118,07	20.538,62
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.692.929.402,14	3.158.710.468,07

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.236.038,16	7.679.062,01
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.439.223,71	3.119.472,74
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5.851.374,80	3.064.061,99
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.945.439,65	1.495.527,28
Coût des ventes et des prestations		60/66A	53.967.178,55	34.836.109,59
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	13.194.682,50	11.296.219,73
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	36.175.947,52	26.442.313,33
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	621.117,78	692.700,03
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-1.300.488,43	-6.428.548,61
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	5.275.919,18	2.833.425,11
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-42.731.140,39	-27.157.047,58

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	185.334.657,60	272.257.419,84
Produits financiers récurrents			75	54.641.348,39	59.560.415,37
Produits des immobilisations financières			750	36.044.404,00	51.929.881,65
Produits des actifs circulants			751	5.493.884,95	6.368.658,49
Autres produits financiers		6.11	752/9	13.103.059,44	1.261.875,23
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	130.693.309,21	212.697.004,47
Charges financières			65/66B	43.807.855,51	107.392.388,20
Charges financières récurrentes		6.11	65	10.974.480,67	1.308.958,50
Charges des dettes			650	5.629.594,48	156.664,44
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651	1.529.475,09	-1.874.360,36
Autres charges financières			652/9	3.815.411,10	3.026.654,42
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	32.833.374,84	106.083.429,70
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	98.795.661,70	137.707.984,06
Prélèvement sur les impôts différés			780	587.017,98	108.497,96
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	-477.579,84	9.316,67
Impôts			670/3	9.585,59	9.316,67
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77	487.165,43	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	99.860.259,52	137.807.165,35
Prélèvement sur les réserves immunisées			789	18.239.404,84	210.707,60
Transfert aux réserves immunisées			689	507.216,38	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	117.592.447,98	138.017.872,95

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.279.824.039,96	1.379.769.459,64
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	117.592.447,98	138.017.872,95
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.162.231.591,98	1.241.751.586,69
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	141.646.682,17	112.130.556,95
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	141.646.682,17	112.130.556,95
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.028.773.561,36	1.162.231.591,98
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	109.403.796,43	105.407.310,71
Rémunération de l'apport		694	107.153.571,43	103.239.285,71
Administrateurs ou gérants		695	2.250.225,00	2.168.025,00
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
		322.899,54
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8022		
8032	294.544,40	
8042		
8052	28.355,14	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	300.308,65
8072	5.671,03	
8082		
8092		
8102	294.544,40	
8112		
8122	11.435,28	
211	16.919,86	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.394.859,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	17.394.859,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.203.525,74
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	449.836,42	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	8.653.362,16	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	8.741.497,21	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.030,58

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162

Cessions et désaffectations

8172

3.029,50

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192

19.001,08

Plus-values au terme de l'exercice

8252P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P

xxxxxxxxxxxxxxxx

13.171,00

Mutations de l'exercice

Actés

8272

1.786,60

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

3.029,50

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322

11.928,10

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)

7.072,98

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
		1.674.128,29
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8163	167.621,69	
8173	712.747,15	
8183		
8193	1.129.002,83	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.518.882,54
8273	121.842,49	
8283	201.330,53	
8293		
8303	712.461,94	
8313		
8323	726.932,56	
(24)	402.070,27	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	309.917,45
8165	321.871,53	
8175		
8185		
8195	631.788,98	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	155.600,42
8275	41.981,24	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	197.581,66	
(26)	434.207,32	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	492.886.414,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	637.534,18	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	492.248.880,36	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.094.041,13
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481	3.209.677,27	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.884.363,86	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	490.364.516,50	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	688.588.344,01
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	52.062.395,63	
Cessions et retraits	8372	72.743.809,75	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	667.906.929,89	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	78.279.283,27
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	7.595.388,54	
Reprises	8482	47.302.060,87	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	1.607.875,00	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	36.964.735,94	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	630.942.193,95	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	_____	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	_____	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SOFINA VENTURES Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek Belgique 0423.386.786	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31/12/2021	EUR	338.458.977	45.141.081
SOFINA CAPITAL Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	Actions ordinaires	5.872.576	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	1.821.438.957	105.465.347
SOFINA US Limited Company Federal Street 160 MA02110 Boston Etats-Unis d'Amérique	Units	802.000	100,00	0,00	31/12/2021	USD	80.482.087	11.866.789
BIOTECH DENTAL Société par actions simplifiée Allée de Craponne 305 13300 Salon De Provence France	Actions préférentielles catégorie A	6.154.900	24,75	0,00	31/12/2020	EUR	80.302.253	2.071.806
GRUPE PETIT FORESTIER Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte France	Actions Ordinaires	1.244.172	43,16	0,00	31/12/2020	EUR	351.760.000	2.108.000
DRYLOCK TECHNOLOGIES Société anonyme Spinnerijstraat 12 9240 Zele Belgique 0479.766.057	Actions ordinaires B	150.000.000	25,64	0,00	31/12/2020	EUR	571.377.367	15.158.051

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ or (-) (en unités)
BIOMERIEUX Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile France	Actions Ordinaires	2.282.513	1,93	0,00	31/12/2020	EUR	1.138.500.000	23.800.000
GL EVENTS Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	4.768.057	15,90	0,00	31/12/2020	EUR	423.654.000	-33.770.000
M. CHAPOUTIER Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage France	Actions Ordinaires	3.124	14,20	0,00	31/12/2020	EUR	57.294.000	358.000
M.M.C. Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE France	Actions ordinaires	15.256	19,83	0,00	31/12/2020	EUR	38.677.047	15.276
MERIEUX NUTRISCIENCES Corporation East Wacker Drive 111 2300 Chicago Etats-Unis d'Amérique	Common A Shares	43.278	15,43	0,00	30/09/2021	USD	532.627.000	32.185.000
POLYGONE Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	221.076	20,96	0,00	31/12/2020	EUR	243.512.191	7.063.239

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
SPARTOO Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble France	Actions ordinaires	2.414.318	13,28	0,00	31/12/2020	EUR	20.246.228	-9.830.168

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
SOFINA CAPITAL Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	C

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe
 Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	521.779.112,86	75.087.824,46
8681	521.779.112,86	75.087.824,46
8682		
8683		
52		
8684		
53	274.999.805,00	140.042.406,92
8686	49.999.805,00	15.042.406,92
8687	225.000.000,00	125.000.000,00
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits à recevoir

Exercice
383.978,67
269.813,01

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	79.734.940,00
(100)	79.734.940,00	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

 Actions ordinaires
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940,00	34.250.000
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	20.485.735
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	13.764.265

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	1.496.754,03
8722	642.928
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Structure de l'actionariat

La dernière déclaration notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date d'août 2021 et a été effectuée au titre de leur action de concert dans le cadre de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés détenaient au 24 août 2021 des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes :

	Nombre d'actions	% de participation
Union Financière Boël SA	7.642.729	22,31%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.665.017</i>	<i>54,50%</i>
Sofina SA (actions propres)	525.476	1,53%
Total	19.190.493	56,03%

Au 31 décembre 2021, Sofina détenait 642.928 actions propres représentant 1,88% de son capital social.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	694.512.000,00
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	694.512.000,00
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	694.512.000,00

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES <i>(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)</i>		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts <i>(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)</i>		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	156.157,09
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales <i>(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)</i>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	25.033.431,72

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Autres charges à imputer

Intérêts courus

Exercice
15.231,40
2.112.446,01

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-1.589.055,35	-6.428.548,61
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	288.566,92	264.371,63
Utilisations et reprises		9116	1.589.055,35	6.692.920,24
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	3.025.601,97	1.705.925,77
Autres		641/8	2.250.317,21	1.127.499,34
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,3	0,6
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	719	1.159
Frais pour la société		617	19.025,00	54.978,00

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	3.508,87	3.508,87
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	2.630.913,54	878.636,20
Autres			
Ecart de conversion		344.601,36	6,44
Produits financiers divers		9.769.166,93	
Commissions de non utilisation		203.536,24	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	1.529.475,09	1.026.790,08
Reprises	6511		2.901.150,44
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	424.703,82	457.553,37
Ecart de conversion de devises	655	1.219,08	78.898,22
Autres			
Frais relatifs au portefeuille		133.788,81	169.507,30
Moins-values réalisées sur actifs circulants		1.477.111,52	805.257,31
Frais bancaires		1.682.488,47	1.399.080,15
TVA non déductible sur charges financières, charges financières diverses		3.839,89	321,35
Charges financières diverses		161,34	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	132.638.748,86	214.192.531,75
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.945.439,65	1.495.527,28
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	201.338,81	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.744.100,84	1.495.527,28
Produits financiers non récurrents	(76B)	130.693.309,21	212.697.004,47
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	98.391.638,15	15.059.227,52
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	32.301.671,06	197.637.776,95
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	32.833.374,84	106.083.429,70
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	32.833.374,84	106.083.429,70
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	32.571.475,04	106.077.396,12
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	261.899,80	6.033,58
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	_____
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Lignes de crédit non utilisées accordées par des institutions bancaires (montant non utilisé)	685.000.000,00
Conventions incluant des droits de préemption ou de souscription préférentielle : la Société bénéficie de droits de préemption ou de souscription préférentielle dans certaines participations de son portefeuille et ceux-ci sont conditionnés par une augmentation du capital de la société concernée du portefeuille ou par la mise en vente par un actionnaire	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

de ses actions détenues dans la société en question.
 Conventions incluant des droits et obligations en cas d'acquisition ou cession de titres : les autres droits obtenus concernent essentiellement la possibilité pour la Société de suivre un actionnaire qui céderait tout ou partie de sa participation (tag-along right). Les engagements donnés par la Société sont relatifs à des obligations de suite (cession des actions) en cas de cession par certains actionnaires (drag-along right).
 Le total de la juste valeur des participations concernées par ces engagements de cession est de 1.907.545.427,21 EUR.
 Lignes de crédit non utilisées accordées aux filiales (montant non-utilisé)

Exercice
78.416.460,57

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation des contrats d'assurance groupe.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Au 31/12/2021 il y a 476.900 options en faveur du personnel, donc le prix d'exercice varie entre 81,73 EUR et 242,57 EUR

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	490.364.516,50	487.792.373,41
(280)	490.364.516,50	487.792.373,41
9271		
9281		
9291	796.320.799,21	772.533.910,77
9301		
9311	796.320.799,21	772.533.910,77
9321		
9331		
9341		
9351	927.692,05	161.944.572,47
9361		
9371	927.692,05	161.944.572,47
9381		
9391		
9401	78.416.460,57	
9421	17.061.683,95	23.629.175,31
9431	5.022.207,85	5.088.639,42
9441	203.536,24	
9461		
9471		
9481	1.222.465,82	
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	358.122.064,90	309.245.768,04
9263	358.122.064,90	309.245.768,04
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	272.820.129,05	301.063.292,70
9262	272.820.129,05	301.063.292,70
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	75.314,71
95061	61.980,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	96.129,87

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	81.339,88
95071	61.980,00
95072	
95073	
9509	203.963,27
95091	
95092	
95093	96.129,87

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur

base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

RÈGLES D'ÉVALUATION

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date.

Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSAPERÇU DES
PARTICIPATIONS**GOVERNANCE D'ENTREPRISE**

Déclaration de gouvernance d'entreprise

En matière de gouvernance d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des Sociétés et des Associations entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (le « Code des sociétés ») ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») disponible sur le [site de la Commission Corporate Governance](#)⁽¹⁾.

Sofina a adopté le Code 2020 comme code de référence et applique ses recommandations en suivant le principe « comply or explain ». La Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société et les Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités ainsi que son Dealing Code et son Code de Conduite sont consultables sur le [site internet de la Société](#)⁽²⁾.

1. Capital, actions et actionariat

1.1 Actions et capital

Les actions émises par la Société revêtent la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2021, le capital de la Société s'élevait à 79.734.940 EUR et était représenté par 34.250.000 actions sans mention de valeur nominale.

Chaque action donne droit à une voix en cas de vote (sauf les actions qui seraient détenues par Sofina SA dont le droit de vote est suspendu). Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs pas de catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans les Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités. L'action Sofina est cotée sur Euronext Bruxelles.

1.2 Actionnaires

L'actionnaire principal de Sofina SA est un consortium au sens de l'article 1:19 du Code des sociétés formé par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière et Immobilière du Centre SA, qui détiennent ensemble 54,50% du capital et des droits de vote de Sofina SA. Ce consortium a procédé aux déclarations de transparence ad hoc chaque fois qu'il a franchi le seuil légal ou statutaire de déclaration. Pour les besoins de la législation sur les offres publiques d'acquisition, chaque société consortiale est,

compte tenu des actions Sofina détenues par les deux autres sociétés, considérée comme détenant 54,50% des actions de Sofina SA (abstraction faite des actions propres comptabilisées dans ses comptes). Union Financière Boël SA (agissant pour son compte et comme mandataire des deux autres sociétés consortiales) continue par ailleurs à notifier chaque année à Sofina SA les modifications dans le nombre d'actions que les sociétés consortiales détiennent dans Sofina SA au titre du concert qu'elle a formé le 31 août 2007 avec Société de Participations Industrielles SA (et auquel s'est jointe Immobilière et Immobilière du Centre SA le 1^{er} juillet 2013).

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourrait entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts.

Au 31 décembre 2021, Sofina détenait 642.928 actions propres représentant 1,88% de son capital social.

Conformément à sa politique en la matière et sur base des autorisations reçues en Assemblée Générale, Sofina a réalisé plusieurs opérations d'achat et d'aliénation d'actions propres en 2021. Au cours de l'exercice 2021, Sofina a procédé à l'achat de 150.000 actions propres (elle avait racheté 100.000 actions propres en 2020) et a cédé 118.600 actions propres (elle avait cédé 120.200 actions propres en 2020). Les opérations relatives aux achats et aliénations d'actions propres sont effectuées dans le cadres des plans d'options sur actions décrits dans le Rapport de rémunération. L'information relative aux achats et aux aliénations d'actions propres est disponible sur le site internet de la Société⁽³⁾. L'autorisation de procéder à des rachats d'actions propres a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019 pour une durée de cinq ans.

Les autres actions de la Société sont détenues par des actionnaires individuels et institutionnels. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence conformément à l'article 42 des statuts de la Société. Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le [site internet de la Société](#)⁽⁴⁾.

(1) www.corporategovernancecommittee.be

(2) www.sofinagroup.com/fr/gouvernance/gouvernance-dentreprise/

(3) www.sofinagroup.com/fr/rerelations-investisseurs/rachat-dactions-propres/ et www.sofinagroup.com/fr/rerelations-investisseurs/alienation-dactions-propres-sofina/

(4) www.sofinagroup.com/fr/gouvernance/structure-de-lactionariat/

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIÉTAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

1.3 Relations avec les actionnaires

Conformément à la disposition 8.7 du Code 2020, le Conseil a discuté du point de savoir si la Société devait conclure un pacte d'actionnaires (« relationship agreement ») avec l'actionnaire de contrôle de la Société. À la suite de cette discussion et après consultation de l'actionnaire de contrôle, le Conseil a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conclure un tel pacte d'actionnaires.

Conformément à ses obligations légales, la Société répond à l'ensemble des questions qui lui sont adressées par ses actionnaires. Lorsque la Société note des préoccupations particulières de ses actionnaires sur la base des questions reçues ou des votes émis lors des Assemblées Générales, elle ne manque pas d'y donner suite.

1.4 Clauses de changement de contrôle

Sofina SA n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une disposition reprise dans les conditions reprises dans l'Information Memorandum du 21 septembre 2021 relatif à l'émission le 23 septembre 2021 d'obligations senior de 700 millions EUR avec une échéance de sept ans et un coupon de 1.0000% (qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2022); (ii) d'une disposition reprise dans le règlement d'attribution des Performance Share Units (« PSU ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017; et (iii) des dispositions reprises dans les conventions de crédit suivantes: (a) les deux conventions de crédit revolving du 15 décembre 2016 respectivement d'un montant de 90 millions EUR et de 50 millions EUR (montants respectivement portés à 105 millions EUR et 70 millions EUR le 25 novembre 2019), (b) la convention de crédit revolving du 25 novembre 2019 d'un montant de 50 millions EUR, (c) le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie par avis de tirage du 30 janvier 2020 d'un montant de 60 millions EUR, (d) la convention de crédit du 6 mai 2020 d'un montant

de 100 millions EUR, (e) le contrat de facilité de caisse du 9 juin 2020 d'un montant de 100 millions EUR, (f) la convention de crédit revolving du 10 août 2020 d'un montant de 100 millions EUR et (g) le contrat de crédit du 6 novembre 2020 d'un montant de 100 millions EUR.

1.5 Communication faite par les actionnaires en vertu de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

La dernière déclaration notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire, date du 24 août 2021 et a été effectuée au titre de leur action de concert dans le cadre de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Il ressort de cette déclaration que ces sociétés détenaient au 24 août 2021 des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes :

	NOMBRE D' ACTIONS ⁽⁵⁾	POURCENTAGE DE DÉTENTION
Union Financière Boël SA	7.642.729	22,31%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.665.017</i>	<i>54,50%</i>
Sofina SA (actions propres) ⁽⁶⁾	525.476	1,53%
TOTAL	19.190.493	56,03%

(5) Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions de la Société est de 34.250.000.

(6) Présomption de concert (article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

2. Le Conseil d'Administration et ses Comités

2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, dont la composition au 31 décembre 2021 est reprise ci-dessous, compte actuellement quatorze membres, nommés par l'Assemblée Générale, dont huit membres sont indépendants conformément à la définition reprise à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et aux critères d'indépendance visés par la disposition 3.5 du Code 2020. Le Président et le Chief Executive Officer (« CEO ») sont deux personnes distinctes.

Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de contrôle de la Société, soit ont été Administrateurs durant plus de douze années.



**DOMINIQUE
LANCKSWEERT (2026)**

PRÉSIDENT

- A rejoint le Conseil d'Administration en 1997, Vice-Président de 2011 à 2020 et Président depuis 2020
- Senior Advisor chez Morgan Stanley, Institutional Securities Group
- Fonctions précédentes: Vice-Chairman et Managing Director chez Morgan Stanley, Institutional Securities Group
- Fonctions antérieures chez First Chicago et Schroders
- Diplômé de la University of Dallas, Texas (MBA Finance et Management)



**CHARLOTTE
STRÖMBERG (2024)^(*)**

VICE-PRÉSIDENTE

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2017 et Vice-Présidente depuis 2020
- Membre du conseil de Kinnevik AB, Clas Ohlson AB, Lindengruppen AB et Höganäs AB
- Associée fondatrice de DHS Ventures
- Membre du Swedish Securities Council
- Précédemment CEO de Jones Lang LaSalle (section nordique)
- Diplômée de la Stockholm School of Economics (MBA)



**HAROLD BOËL
(2022)**

CHIEF EXECUTIVE OFFICER

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2004, CEO depuis 2008
- Membre de l'actionariat familial de contrôle
- Membre du conseil de bioMérieux, Mérieux NutriSciences et Cognita
- Fonctions précédentes aux Usines Gustave Boël et chez Corus
- Diplômé de Brown University (Chimie), de l'École Polytechnique de Lausanne (Sciences Mat.) et de l'INSEAD (IDP-C)



**NICOLAS BOËL
(2024)**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2007
- Président de Solvay et de Samic, siège aux conseils de Guberna, Fondation Francqui, the Solvay Institutes et au Cercle royal des Amis de Mariemont
- Fonctions précédentes de direction chez Corus, Hoogovens et aux Usines Gustave Boël
- Diplômé de l'Université catholique de Louvain et du College of William and Mary, Virginie (MBA)



LAURA CIOLI (2024)^(*)

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2018
- Membre du conseil de Mediobanca, Autogrill et Brembo
- CEO de Sirti S.p.A.
- Fonctions précédentes de direction chez GEDI Gruppo Editoriale, RCS MediaGroup, CartaSi (Nexi), Sky Italia, ENI Gas & Power et Vodafone Italia
- Activité précédente de conseil chez Bain & Company
- Diplômée de l'Université de Bocconi, Milan (MBA) et de l'Université de Bologne (Ingénieur)

() Année d'échéance du mandat.
(*) Administrateurs indépendants.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE



**LAURENT DE MEEÛS
D'ARGENTEUIL (2024)**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2015
- Membre du conseil d'Union Financière Boël
- Fonctions précédentes chez Egon Zehnder International, Booz-Allen & Hamilton, McKinsey & Company, Coopers & Lybrand et Société Générale de Belgique
- Diplômé de l'Université catholique de Louvain et de la University of Chicago (MBA)



**CATHERINE SOUBIE
(2025)⁽¹⁾**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2018
- CEO d'Arfilia
- Membre du conseil de Covivio et Korian
- Fonctions précédentes de direction chez Barclays, Rallye et Morgan Stanley
- Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris



**JACQUES EMSSENS
(2023)**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2011
- Membre du conseil de Le Pain Quotidien Brésil, Union Financière Boël, l'Administratiekantoor Sibelco, Eurinvest Partners, Afriwise et SigmaRoc plc (membre du comité d'audit)
- Président exécutif de JPSeven
- Diplômé de l'Université libre de Bruxelles, de la European University Antwerp (Business Administration) et de la Chamber of Commerce and Industry de Londres (Financial Economics)



**ANJA LANGENBACHER
(2025)⁽¹⁾**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2018
- Directrice européenne de la Fondation Bill & Melinda Gates
- Fonctions précédentes de direction à la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et la Société Financière Internationale (IFI), précédemment professeur invité à Sciences Po Paris
- Diplômée de l'Université Ludwig Maximilians, Munich et de l'Université Ruprecht-Karls, Heidelberg (master et doctorat en économie)



ROBERT PEUGEOT (2023)

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2008
- Président du conseil de Peugeot Invest; vice-président de Stellantis; membre du conseil des Ets. Peugeot Frères, Tikehau Capital Advisors, Peugeot Invest UK Ltd, Soparexo, Signa Prime, Financière Guiraud, Signa Development, Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd; représentant permanent de Peugeot 1810 au conseil de Faurecia, de F&P au conseil de Safran, de Peugeot Invest au conseil de Peugeot 1810 et de Maillot II au conseil de Sicav Armène 2; président de F&P; et gérant de SC Rodom.
- Diplômé de l'École centrale et de l'INSEAD (MBA)



ANALJIT SINGH (2022)⁽¹⁾

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2011
- Fondateur et président émérite du conglomérat indien Max Group
- Ancien président non-exécutif de Vodafone Inde
- Membre fondateur de l'Indian School of Business (ISB)
- Récipiendaire en 2011 de la Padma Bhushan, une des plus hautes distinctions civiles indiennes
- Diplômé de la Doon School, de Shri Ram College of Commerce (Université de Delhi) et de la School of Management Boston University (MBA), doctorat honorifique de l'Amity University, Inde

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSAPERÇU DES
PARTICIPATIONS

**MICHÈLE SIOEN
(2022)^(*)**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2016
- CEO de Sioen Industries
- Membre du conseil de D'Iete-ren, Immobel, Fedustria, Vlerick Business School et Concours Reine Elisabeth
- Présidente honoraire de la FEB
- Présidente de la Fondation Kanal
- Diplômée en économie de l'Université d'Anvers et a suivi plusieurs formations en management entre autres à la Vlerick Management School



**GUY VERHOFSTADT
(2023)^(*)**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2012
- Membre du groupe Renew Europe au Parlement Européen
- Ancien Premier Ministre belge, a occupé différents postes au sein du Parti des libéraux et démocrates flamands, ancien avocat au barreau de Gand, ancien conseiller communal de la Ville de Gand
- Diplômé (Droit) de l'Université de Gand



**GWILL YORK
(2024)^(*)**

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2018
- Co-fondatrice et managing director de Lighthouse Capital Partners
- Présidente du Isabella Stewart Gardner Museum; membre du conseil de Mass General Brigham
- Diplômée de l'Université de Harvard (Économie) et de la Harvard Business School (MBA)

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2022, les mandats d'administrateur de Messieurs Harold Boël et Analjit Singh ainsi que celui de Madame Michèle Sioen viendront à échéance.

Il sera proposé aux actionnaires de reconduire leur mandat, à l'exception de celui de Analjit Singh qui, après 11 ans au Conseil d'Administration, a informé la Société qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat. Le Conseil tient à remercier vivement Analjit Singh pour le rôle significatif qu'il a joué dans le développement de Sofina ces dernières années, en particulier grâce à la qualité de ses jugements et son engagement généreux ainsi que ses connaissances du marché asiatique. Il lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Le Conseil ne proposera pas de nouvelle nomination.

2.2 Diversité au sein du Conseil d'Administration

En ligne avec ses engagements en matière d'ESG, Sofina veille à la diversité au sein de son Conseil d'Administration. Celui-ci est doté d'une représentation internationale forte et est composé de plus d'un tiers de femmes depuis 2018. La Société s'efforce également de s'assurer que les membres du Conseil d'Administration présentent des profils variés et complémentaires au niveau de l'expérience professionnelle et sectorielle en ligne avec son portefeuille diversifié.

2.3 Rôle du Président du Conseil d'Administration

Les tâches du Président du Conseil sont reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Cette dernière précise également que la gestion des ressources de la Société, son personnel et le suivi quotidien du portefeuille incombent au CEO tandis que les tâches liées à l'organisation du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales, aux contacts avec les Administrateurs, à la communication sur toutes matières susceptibles d'affecter l'image de la Société, relèvent de la compétence du Président, sous réserve, pour l'ensemble des décisions à prendre, du dialogue approfondi et constant entre le Président et le CEO.

Ce même dialogue entre le CEO et le Président prévaudra pour les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes, telles que l'ensemble du processus d'investissement ou de désinvestissement, les modifications apportées au portefeuille, les relations principales entre la Société et ses partenaires d'investissement ou encore les matières touchant à son Comité Exécutif (nomination, rémunération et rôle).

() Année d'échéance du mandat.

(*) Administrateur indépendant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIÉTAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

2.4 Composition des Comités du Conseil

Les Comités du Conseil sont composés comme suit au 31 décembre 2021 :

COMITÉ D'AUDIT

Michèle Sioen (Présidente)⁽⁷⁾
Jacques Emsens
Charlotte Strömberg⁽⁷⁾
Guy Verhofstadt⁽⁷⁾
Gwill York⁽⁷⁾

COMITÉ ESG

Anja Langenbucher⁽⁷⁾ (Présidente)
Harold Boël
Nicolas Boël
Laura Cioli⁽⁷⁾
Charlotte Strömberg⁽⁷⁾

COMITÉ DE NOMINATION

Robert Peugeot (Président)
Nicolas Boël
Dominique Lanckswert
Anja Langenbucher⁽⁷⁾
Catherine Soubie⁽⁷⁾

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Catherine Soubie⁽⁷⁾ (Présidente)
Laura Cioli⁽⁷⁾
Laurent de Meeûs d'Argenteuil
Guy Verhofstadt⁽⁷⁾

Conformément aux prescrits de l'article 7:99 du Code des sociétés et du Code 2020, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non exécutifs. Par ailleurs, la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS ainsi que dans le métier de l'investissement, et ce grâce notamment à l'expérience de ses membres au sein d'entreprises financières et industrielles. Le Comité de Nomination compte cinq Administrateurs non Exécutifs, dont deux indépendants. Le Comité de Rémunération est composé de quatre membres dont trois indépendants.

2.5 Présences, fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, sur convocation de son Président qui fixe l'ordre du jour en concertation avec le CEO et le Secrétaire Général. L'ordre du jour des réunions du Conseil précise en général si les sujets sont présentés à titre d'information, pour délibération ou pour décision.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2021, avec un taux de participation moyen de 98%, légèrement supérieur à celui de l'année précédente. La majorité des réunions du Conseil d'Administration en 2021 se sont tenues par audio- ou visioconférence en raison du contexte sanitaire. Des échanges par e-mail et des réunions téléphoniques ont également été organisés au cours de l'année, afin de permettre aux Administrateurs de suivre et participer à certaines discussions sur des sujets spécifiques tels que l'émission obligatoire, les efforts de la Société en matière d'ESG et la revue de la stratégie.

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels et le Rapport de gestion, décide de la proposition de l'affectation du résultat, des mesures de flexibilité financière, de la publication des informations financières, de la stratégie (en ce compris la stratégie ESG), de la politique d'investissement et des matières liées aux investissements et désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée. Il prend également des décisions relatives aux nominations et ressources humaines, revoit sa Déclaration de gouvernance d'entreprise ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, fiscalité, structure juridique du groupe Sofina, conformité, etc.).

Les décisions prises par le Conseil en 2021 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus et celles prises sur recommandation des Comités décrites sous le point 2.6. Le Conseil s'est également penché en 2021 sur la revue de la performance du groupe, des sociétés du portefeuille et de Sofina Fonds Privés (et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur ces derniers), du flux des opportunités d'investissement, la revue stratégique, l'émission obligatoire en septembre 2021, l'application du Code 2020 (dont notamment les aspects liés aux

(7) Administrateur indépendant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

relations avec les actionnaires et l'acquisition d'actions Sofina par les Administrateurs non Exécutifs), le suivi des liquidités, les développements en matière d'ESG et d'investissement responsable ainsi que la création d'un Comité ESG (dont la première réunion s'est tenue en février 2022), et l'activité philanthropique du groupe.

Les Administrateurs n'ont pas été confrontés lors de l'exercice écoulé à des situations de conflits d'intérêts. Par conséquent, les articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2021.

2.6 Présences, fonctionnement et compétences des Comités

Le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination se sont respectivement réunis à cinq, trois et trois occasions, avec un taux respectif de participation de 92%, 100% et 100%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif. Le Comité ESG ne s'est pas réuni en 2021, sa première réunion s'étant tenue en février 2022.

Le Comité d'Audit a traité en 2021 des questions liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, à la rédaction de l'information financière et des rapports de gestion et à la communication régulière des fonds propres du groupe Sofina. Il a revu à deux reprises sur l'année les travaux de valorisation du portefeuille non coté en bourse réalisés par le management, en s'appuyant sur la revue de ceux-ci par Kroll, sous le contrôle du Commissaire. Il a approuvé les services non-audit prestés par le Commissaire. Il s'est aussi penché sur les missions d'audit interne menées par les consultants externes de DSD Associates et d'audit sécurité informatique menées par PwC, en ce compris le suivi du projet de cybersécurité. Il a également suivi le plan annuel d'audit interne comprenant notamment les aspects de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la revue des procédures mises en place contre les abus de marché, la revue de nos processus de gestion des ressources humaines, le suivi de l'introduction des procédures de conformité avec le Règlement général sur la protection des données (« RGPD »), les processus d'investissement, et l'évolution de la matrice des risques. Le plan d'audit à trois ans a été mis à jour. Il a enfin revu le rapport de conformité et a supervisé la mise en œuvre de plusieurs projets de restructuration interne.

Le Comité de Rémunération s'est quant à lui penché sur les questions ayant trait à l'établissement de la Politique de Rémunération qui a été soumise pour approbation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2021 et du Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2020. Il a discuté du Long-Term Incentive Plan (« LTIP ») au vu des évolutions au sein de l'organisation. Il a également continué les discussions entamées lors de l'exercice précédent concernant la recommandation relative à la rémunération en actions des Administrateurs introduites dans le Code 2020. Le Comité de Rémunération a émis des recommandations relatives à la rémunération des deux nouveaux membres du Comité Exécutif. Il a également recommandé au Conseil le nombre d'options à octroyer dans le cadre du Plan d'options sur actions Sofina au CEO,

aux autres membres du Comité Exécutif, au Management Group^(B) ainsi qu'à d'autres membres du personnel pour l'exercice 2021. Enfin, il a recommandé au Conseil de mettre en place des plans d'options spécifiques pour certains membres du Comité Exécutif afin d'assurer une rotation dynamique de ses membres et a recommandé le nombre d'options à émettre dans le cadre de ces plans. Ces plans d'options baptisés « Switch » sont décrits dans le Rapport de rémunération.

Le Comité de Nomination s'est penché sur les questions relatives à la composition du Conseil et de ses Comités, au renouvellement du mandat de certains Administrateurs et à la nomination de deux nouveaux membres du Comité Exécutif. Il a discuté de la Déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le Rapport annuel 2020 ainsi que de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2021 et du communiqué de presse reprenant les renouvellements de mandats de certains Administrateurs.

Chacun de ces Comités s'est acquitté de sa tâche conformément au Règlement d'ordre intérieur auquel il est soumis, qui régit ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils se sont fait aider par des consultants externes dans l'exécution de certaines de leurs tâches.

2.7 Dérogations au Code 2020 concernant le Conseil d'Administration, ses Comités et les Administrateurs non Exécutifs

La Société a respecté toutes les dispositions du Code 2020, sauf celles auxquelles elle a dérogé pour les raisons données ci-dessous et dans le paragraphe 3.2.

Sofina a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil et de ses Comités. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration et de ses Comités est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres. La contribution de ses membres se juge en outre davantage sur la qualité que la quantité, et les réunions ne sont que la partie visible de cette contribution. La disponibilité des Administrateurs lors d'entretiens avec le Président, le CEO ou le management et les propositions qu'ils formulent régulièrement importent tout autant. En cas d'absence individuelle répétée, il reviendrait au Président de prendre les mesures nécessaires, ce qui n'est s'est encore jamais présenté (disposition 3.9 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Code 2020, le Comité de Nomination n'est pas composé d'une majorité d'Administrateurs (non Exécutifs) indépendants. Sofina s'en tient aux prescrits légaux qui n'exigent pas une telle majorité. Le Comité de Nomination est, aux yeux de Sofina, l'agora type où l'actionnaire familial entend être représenté et où l'expérience d'Administrateurs ayant plus de douze ans d'ancienneté assure une valeur ajoutée importante en

(B) Le Management Group vise les membres des équipes d'Investissement, Tax & Legal, ressources humaines et Corporate Services, qui qualifient de cadres au sein du groupe Sofina.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

ligne avec la vision à long terme de la Société (disposition 4.19 du Code 2020).

Le Code 2020 recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding d'investissement telle que Sofina dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre de près, notamment par une présence dans les organes de gouvernance, rend l'application d'une telle limite peu souhaitable. Chaque Administrateur est cependant invité à informer le Président du Conseil de tout nouvel engagement significatif en dehors de la Société (disposition 5.5 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande la disposition 7.6 du Code 2020, la Société a choisi de ne pas verser tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non Exécutifs sous forme d'actions de la Société. Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non Exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021 un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions doivent être conservées au moins un an après que l'Administrateur non Exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur une base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non Exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre. Elle permet en outre d'éviter les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence dans le cas où la Société aurait suivi la recommandation du Code 2020 sur une base volontaire. Cette invitation a été suivie par plus de la moitié des Administrateurs non Exécutifs. Ainsi, au 31 décembre 2021, sept des treize Administrateurs non Exécutifs détenaient des actions Sofina représentant une année de tantièmes. Les membres du Conseil d'Administration qui n'ont pas répondu positivement à l'invitation d'acquérir ces actions ont indiqué que cela se justifiait soit en raison de leur appartenance à l'actionnaire familial, ce qui les expose déjà à l'action Sofina, soit en raison de l'expiration de leur mandat à brève échéance, soit encore pour des raisons de règles de conformité interne avec leur(s) autre(s) occupation(s) professionnelle(s).

2.8 Procédure d'évaluation

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus d'évaluation du Conseil d'Administration, de ses Comités et des Administrateurs. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de renouvellement du mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la Société ;
- l'intégrité, la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Le Conseil a en outre réalisé fin 2018-début 2019 un exercice d'évaluation de son mode de fonctionnement, à l'aide d'un consultant externe spécialisé, le Dr Tracy Long. Les résultats de cet exercice, réalisé au moyen de formulaires écrits remplis par chacun et discutés ensuite lors d'une matinée entière de réunion du Conseil, ont été mis en œuvre en 2019 sur la base d'un rapport écrit du CEO présenté lors de la première réunion du Comité de Nomination de 2019. Un nouvel exercice d'évaluation du fonctionnement du Conseil sera réalisé en 2022.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Comité Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques. Comme indiqué ci-avant, la stratégie a été au cœur des travaux du Conseil en 2021.



AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

3. Le Comité Exécutif

3.1 Composition, fonctionnement et compétences du Comité Exécutif

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Comité Exécutif compte deux nouveaux membres issus de l'équipe d'investissement : Maxence Tombeur et Giulia Van Waeyenberge. Le Comité Exécutif se compose désormais de huit membres, en ce compris le CEO.

Comme elle l'organise au sein de son Conseil d'Administration, Sofina veille à la diversité au sein de son Comité Exécutif. La nomination d'une femme en 2021 et l'introduction du plan d'options sur actions Switch plus amplement décrit dans le Rapport de rémunération, en vue d'assurer une rotation au sein de ses membres, sont des illustrations des évolutions en matière de diversité.

Les membres du Comité Exécutif sont considérés comme des autres dirigeants au sens du Code des sociétés et comme des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du Règlement européen relatif aux Abus de Marché.

Le Comité Exécutif est un comité consultatif dirigé par le CEO qui a pour rôle d'assister ce dernier dans l'exercice de ses tâches. Les décisions finales restent donc la prérogative exclusive de ce dernier. Les membres du Comité Exécutif, autres que le CEO, n'ont par conséquent aucune responsabilité légale ou réglementaire.

Les principales tâches qui ont été confiées au CEO par le Conseil d'Administration sont les suivantes: la direction opérationnelle de la Société, toute question relative à la gestion journalière de la Société, décider et formuler des recommandations sur les opportunités d'investissement, la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie globale et du plan d'affaires de la Société, la proposition de changements à la stratégie globale et au plan d'affaires de la Société, la mise en place de contrôles internes, la préparation et la présentation des états financiers de la Société, l'évaluation équilibrée et intelligible de la situation financière de la Société et la fourniture en temps utile au Conseil d'Administration de toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations. Il est également tenu de rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses fonctions.



HAROLD BOËL

CHIEF EXECUTIVE OFFICER

- A rejoint le Conseil d'Administration en 2004, CEO depuis 2008
- Membre de l'actionnariat familial de contrôle
- Membre du conseil de bioMérieux, Mérieux NutriSciences et Cognita
- Fonctions précédentes aux Usines Gustave Boël et chez Corus
- Diplômé de Brown University (Chimie), de l'École Polytechnique de Lausanne (Sciences Mat.) et de l'INSEAD (IDP-C⁽⁹⁾)



VICTOR CASIER

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 2006
- Membre du conseil de Veepee et Drylock
- Précédemment consultant en stratégie chez Roland Berger, Transwide Ltd et Banco Urquijo
- Diplômé de la Louvain School of Management, de la University of Chicago (MBA) et de l'INSEAD (IDP-C⁽⁹⁾)



XAVIER COIRBAY

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 1992
- Membre du conseil de Cambridge Associates et observateur au conseil de First Eagle
- Fonctions précédentes à la Générale de Banque
- Diplômé de la Solvay Brussels School of Economics and Management (BS, MSc et Tax) et de l'INSEAD (IDP-C⁽⁹⁾) et de la Harvard Business School (General Manager Program et Corporate Director Certificate)

(9) International Directors Programme - Certificate in Corporate Governance.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIÉTAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

COUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE



WAUTHIER DE BASSOMPIERRE

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 1999
- Précédemment avocat chez CMS DeBacker
- Diplômé de l'Université catholique de Louvain (Droit), de l'ICHEC (Fiscalité), de Vlekho (Business Communications), de l'INSEAD (IDP-C[®]) et de la Harvard Business School (Program in Leadership Development)



FRANÇOIS GILLET

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 1988
- Membre du conseil de Hillebrand, Luxempart et Groupe Petit Forestier
- Membre du comité du Fonds SofinaBoël
- Fonctions précédentes à l'Union Minière
- Diplômé de la Louvain School of Management (BS & MSc) et de l'INSEAD (IDP-C[®])



EDWARD KOOPMAN

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 2015
- Membre du conseil de GL events, THG et NUXE
- Précédemment associé fondateur d'Electra Partners Europe/Cognetas, consultant en stratégie chez Bain & Co et banquier d'affaires chez BNPP et Barings
- Diplômé de l'EM Lyon Business School



MAXENCE TOMBEUR

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 2008
- Observateur au conseil de Practo, Hector Beverages, Pine Labs, Byju's, Bira 91 et membre du conseil de Lemonilo
- Fonctions précédentes chez ING
- Diplômé de la Louvain School of Management



GIULIA VAN WAEYENBERGE

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- A rejoint Sofina en 2010
- Membre du conseil de Collibra, GL events et observateur au conseil de Mérieux Nutrisciences
- Fonctions précédentes chez De Eik et Bank of America Merrill Lynch
- Diplômée de la KU Leuven (Elec. Eng.), de la Singapore Management University (Econ.), de l'INSEAD (IDP-C[®]), de l'IMD (Exec. Leadership) et de la Harvard Business School (Audit Comm. in a New Era)

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

3.2 Dérogations au Code 2020 concernant le Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a décidé de ne pas fixer de seuil minimum de détention d'actions de la Société pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif dans la mesure où ces derniers sont suffisamment exposés aux variations du cours de bourse de la Société au travers du nombre d'options sur actions Sofina qui leur sont offertes annuellement et qu'ils ne peuvent contractuellement pas exercer dans les trois premières années de leur attribution, alors que l'impôt relatif à ces options est, pour les résidents belges, dû à l'attribution des options (disposition 7.9 du Code 2020).

La Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif (disposition 7.12 du Code 2020). Cependant, comme indiqué dans la Politique de rémunération, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options prévoient la perte des bénéfices économiques à venir dans certaines circonstances telles que la négligence grave, la faute intentionnelle ou la faute grave.

4. Conflits d'intérêts

En matière de conflits d'intérêts, la Société est soumise aux articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés. Les Administrateurs ont le devoir d'éviter tout acte qui serait en conflit avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils informent immédiatement le Président du Conseil d'Administration de toute possibilité de survenance d'un tel conflit d'intérêts. Les règles en matière de prévention des conflits d'intérêts sont plus amplement décrites dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil. Les membres du Comité Exécutif ainsi que les autres membres du personnel du groupe Sofina sont également tenus d'éviter tout conflit d'intérêts et sont tenus d'informer la Compliance Officer de la survenance d'un tel conflit conformément au Code de Conduite décrit dans la section Engagement sociétal.

5. Politique en matière de contrôle interne et de gestion des risques

5.1 Établissement de l'information financière

La Société publie son information financière sur une base semestrielle au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont préparés par le département Finance, revus par le Comité Exécutif, puis analysés par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Ces rapports financiers sont également soumis à une procédure de contrôle interne et font ensuite l'objet d'un examen par le Commissaire. Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des normes IFRS et IPEV, les opérations significatives de la période, la consolidation, l'utilisation d'information non audité lors des exercices de

valorisation, etc. Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier. En ce qui concerne la problématique particulière des valorisations des sociétés non cotées du portefeuille, elle fait l'objet d'une revue biannuelle par le management, en s'appuyant notamment sur la revue du contrôle interne ainsi que des consultants de Kroll. Le résultat des valorisations des sociétés non cotées du portefeuille est présenté au Comité Exécutif en présence des membres de l'équipe d'investissement, du Commissaire et de représentants du Comité d'Audit. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation ad hoc.

5.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Sur le plan de la gestion des risques financiers, définis légalement comme les « risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie », Sofina a adopté une politique à long terme. Elle n'a plus eu recours à des opérations de couverture de change ou de cours de bourse sur ses actifs détenus dans une perspective à long terme depuis 2018. Dans une perspective à court terme, la Société peut toutefois couvrir une devise entre la signature de la documentation contractuelle concernant un nouvel investissement et la réalisation effective de son investissement. De même, la Société peut couvrir de manière ad hoc le risque devise et/ou de cours de bourse lors de la sortie d'une de ses participations.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêt. La situation géopolitique en Europe de l'Est fait partie intégrante de la politique des risques au travers des risques macro, de marché/boursier, de taux d'intérêt et de cybersécurité. Pour ce qui est de ses actifs libellés en devises, Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro. En ce qui concerne la gestion des risques de manière générale, le groupe Sofina a mis en place une politique de gestion des risques qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la Société.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la Société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, que dans la manière dont cette politique est contrôlée en interne. Cette politique fait l'objet d'une extension sous la forme d'une matrice des risques décrite ci-après.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité d'investissement de Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des entreprises situées dans des géographies variées (principalement en

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIÉTAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

Europe, aux États-Unis et en Asie), actives dans des secteurs divers. Ces entreprises ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. La politique de Sofina prend également en compte la taille réduite de la Société et de son personnel, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel. Il n'en demeure pas moins que, vu l'expansion sectorielle et géographique de la Société et les récents développements légaux et réglementaires, Sofina a développé une matrice des risques détaillée, en collaboration entre le management et le Comité d'Audit. Cette matrice des risques s'applique à l'ensemble des secteurs, styles d'investissement et géographies dans lesquels Sofina est active. Elle identifie les principaux risques auxquels la Société est exposée (risques stratégiques, d'investissement, financiers, opérationnels, réglementaires, fiscaux et légaux), évalue leur impact et précise les plans d'actions et contrôles à mettre en place pour réduire ces risques.

Une revue complète de cette matrice des risques est actuellement en cours.

Le Comité d'Audit établit chaque année le programme d'audit interne pour l'année à venir, sur recommandation du Group Business Controller. Outre l'établissement de l'information financière, ce programme vise à couvrir certains sujets spécifiques.

La politique d'investissement menée par la Société a pour objet de maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau de l'activité Sofina Fonds Privés, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur la base d'une sélection rigoureuse des Gestionnaires, alors que l'activité Sofina Croissance relative aux investissements dans des entreprises à forte croissance repose en grande partie sur le principe du co-investissement aux côtés d'investisseurs professionnels de confiance bien connus du groupe Sofina et investis dans les sociétés cibles. Ces éléments sont également des facteurs de mitigation des risques encourus par la Société.



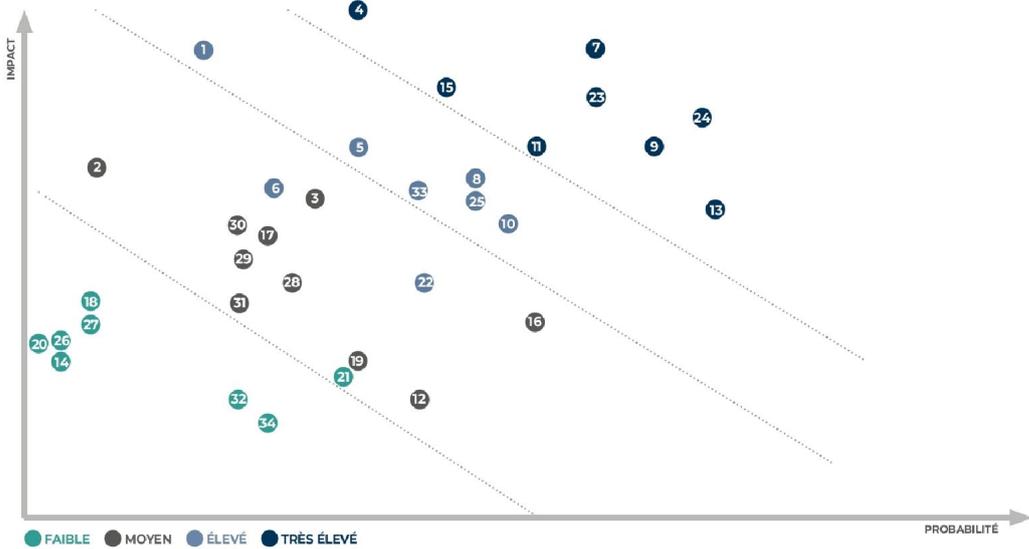
**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

- MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES
- CHIFFRES-CLÉS
- STRATÉGIE
- ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS
- APERÇU DES
PARTICIPATIONS

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Cartographie de la matrice des risques



Les facteurs de risque, obtenus par la formule « Impact x Probabilité », sont échelonnés en 4 catégories (faible, moyen, élevé et très élevé).

TYPE	NATURE	DÉFINITION
STRATÉGIQUE	1 Risque de mise en œuvre de la stratégie	Risque lié à une mise en œuvre inefficace de la stratégie ou une inadéquation de la stratégie due à l'évolution du contexte global.
	2 Risque lié à la structure de l'actionariat	Risque lié à un manque d'alignement stratégique entre les actionnaires et Sofina.
	3 Risque lié à la diversité culturelle	Sofina opère à travers différentes géographies au travers de trois bureaux et en présence d'une quinzaine de nationalités différentes. Le risque culturel couvre principalement le risque de désalignement de notre vision commune et de nos intérêts ainsi que le risque de comportements individuels non conformes aux attentes en matière d'éthique professionnelle définies par Sofina.
	4 Risque de réputation	Risque d'atteinte à notre réputation provenant directement ou indirectement de nos activités ou de celles de sociétés du portefeuille à la suite de contraventions aux bonnes pratiques en matière d'éthique et de développement durable.
	5 Risque relatif à la composition du portefeuille	Risque lié à un manque de diversification du portefeuille, à une sélection non qualitative systématique des participations ou à des résultats de nos analyses de risques/opportunités (« due diligence ») mal implémentés sur des sujets importants (stratégie, compétition, endettement, ESG, etc.).
INVESTISSEMENT	6 Risque Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)	Risque de faillir à notre objectif d'être une société d'investissement responsable ou de manquer de crédibilité auprès des parties prenantes (« stakeholders »).
	7 Risque de tarissement des opportunités d'investissement	Risque de ne pas avoir suffisamment d'opportunités correspondant à nos critères d'investissement.
	8 Risque lié au processus d'investissement	Risque issu d'une mauvaise application de nos processus d'investissement (p.ex. inadéquation de l'investissement avec nos objectifs stratégiques, financiers, ou en matière d'ESG ou mauvaise analyse des données).
	9 Risque lié au processus de désinvestissement	Risque de ne pas désinvestir à un moment opportun résultant en une perte ou un coût d'opportunité. Ce risque couvre également les cas d'une sortie sans respecter nos accords ou la réglementation applicable.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

TYPE	NATURE	DÉFINITION
	10 Risque post-investissement	Risque lié à l'évolution de l'activité de la participation, à sa structure juridique ou fiscale, à un désalignement entre (Sofina et les autres) actionnaires ou à l'impact que pourraient avoir le changement climatique ou les tendances ESG sur la stratégie et les opérations.
	11 Risque de marché / boursier	Sofina est exposée au risque de fluctuations boursières et aux fluctuations de marchés sur son portefeuille.
	12 Risque lié à notre position de minoritaire	Sofina investit principalement en tant qu'actionnaire minoritaire, ce qui peut constituer un risque car ses droits ou sa vision peuvent être divergents de ceux de l'actionnaire majoritaire, sans pouvoir d'influence suffisant.
FINANCIER	13 Risque de change	Risque sur la valeur d'une devise par rapport à une autre du fait de la variation du taux de change. Il s'agit principalement pour Sofina du risque de fluctuation de la valeur du portefeuille suite à l'évolution du taux de change des devises. La performance d'une participation peut également être affectée par l'évolution du taux de change des devises.
	14 Risque de contrepartie	Risque qu'une contrepartie fasse défaut.
	15 Risque macro	Risque issu de changements de conditions macroéconomiques ou lié aux évolutions de contexte économique, climatique, sanitaire et politique dans certaines zones géographiques.
	16 Risque de taux d'intérêt	Risque par lequel le flux d'intérêts afférent à la dette financière et à la trésorerie brute est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable des taux d'intérêt.
	17 Risque de liquidité	Risque dû à un manque de liquidité disponible pour faire face aux créances et/ou aux opportunités d'investissement.
	18 Risque de trésorerie	Risque d'une planification inadéquate des entrées et sorties de trésorerie, qui peut avoir des conséquences financières négatives, y compris sur le rythme de l'investissement.
	19 Risque de mauvaise valorisation des participations	Risque de mauvaise valorisation financière d'une ou plusieurs participations.
	20 Risque lié à l'usage d'instruments financiers dérivés	L'utilisation d'instruments financiers dérivés comporte des risques, liés notamment à une mauvaise appréciation du rapport coût/gains.
	21 Risque lié à l'information financière	Risque lié au processus d'établissement de l'information financière - complète, fiable et pertinente.
OPÉRATIONNEL	22 Risque de continuité	Risque résultant de notre incapacité (ou de l'impossibilité) à réagir face à une perturbation majeure (p.ex. incendie, tremblement de terre, attentat, pandémie).
	23 Risque lié au changement climatique	Risque lié à l'impact du changement climatique sur les activités de Sofina et/ou des sociétés du portefeuille; incapacité à s'adapter à des perturbations majeures.
	24 Risque de cybersécurité et lié à l'infrastructure IT	Les cybermenaces constituent un risque opérationnel majeur pour les entreprises. Les outils et infrastructures doivent également répondre de manière adéquate aux besoins de Sofina et constituent donc un risque si tel n'est pas le cas.
	25 Risque de perte d'individus clés	Risque que des individus clés quittent Sofina ou risque d'incapacité à pouvoir recruter des individus clés pour le développement de la stratégie de Sofina. Sofina doit recruter, conserver et développer son capital humain afin d'atteindre ses objectifs. Les actions et politiques en matière ESG peuvent également impacter la capacité de Sofina à recruter et conserver son capital humain.
	26 Risque lié à la sécurité des personnes	Risque lié à la nature des activités de Sofina ou de ses participations et qui causerait des accidents sévères ou des pertes humaines suite à des mesures de sécurité inadéquates.
	27 Risque lié à l'accès physique	Risque lié à une sécurité des bâtiments ou une gestion des accès inadéquates entraînant la copie, l'exploitation ou la destruction d'informations par des personnes non autorisées.
	28 Risque de représentation/délégations de pouvoirs	Risque lié au non-respect des pouvoirs de signature et des délégations de pouvoirs en place, pouvant engager Sofina dans des transactions non autorisées.
	29 Risque de fraude	Risque de fraude avérée malgré la mise en place de contrôles internes.
RÈGLEMENTAIRE, FISCAL ET LÉGAL	30 Risque de non-conformité aux lois et règlements applicables	Risque de non-conformité (par action ou omission, volontaire ou non) aux obligations légales, c'est-à-dire à l'ordonnancement juridique applicable à Sofina et aux sociétés de son portefeuille.
	31 Risque de non-conformité aux contrats et accords en vigueur	Risque de non-conformité (par action ou omission, volontaire ou non) aux obligations contractuelles en vigueur, c'est-à-dire aux obligations autres que celles émanant des lois et règlements.
	32 Risque lié au manque d'anticipation de l'évolution du cadre législatif et réglementaire	Risque (réputationnel, opérationnel, financier et de conformité) de ne pas anticiper suffisamment à temps l'impact d'un changement du cadre législatif et réglementaire dans lequel Sofina évolue.
	33 Risque lié à l'évolution du cadre législatif et réglementaire	L'environnement réglementaire et législatif (en ce compris fiscal) étant en évolution permanente, risque qu'un changement en la matière, même s'il a été anticipé, ait un impact avéré sur l'activité de Sofina.
	34 Risque lié à des actions ou inactions de tiers	Risque juridique et réputationnel que Sofina encourt en raison d'actions ou inactions de tiers (principalement des sociétés du portefeuille).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Rapport de rémunération

Le présent Rapport de rémunération s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») et de l'article 3:6, §3 du Code des Sociétés et des Associations (le « Code des sociétés »). Il fait partie intégrante de la Déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le présent Rapport annuel.

Il fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quelle que soit leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2021 à chacun des Administrateurs non Exécutifs, au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Il reprend les grands principes de la Politique de rémunération et la manière dont ces derniers ont été mis en application au cours de l'exercice écoulé. Il n'y a pas eu de dérogation par rapport à la Politique de rémunération telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mai 2021.

1. Composantes de la rémunération 2021

1.1. Rémunération accordée aux Administrateurs non Exécutifs en 2021

Conformément aux statuts de la Société, la rémunération des Administrateurs non Exécutifs est composée de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage des dividendes nets distribués pour la période, fixé statutairement depuis 2011 à 3% de ces derniers. Les jetons de présence alloués aux Administrateurs non Exécutifs membres des Comités du Conseil en sont

préalablement déduits. Les Administrateurs honoraires ne perçoivent ni tantième, ni autre forme de rémunération.

Le Président perçoit un double tantième et la Vice-Présidente perçoit un tantième et demi, conformément au Règlement d'ordre intérieur du Conseil.

Les montants indiqués dans le tableau suivant représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Ces rémunérations sont attribuées au cours de l'exercice, proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice écoulé et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception, pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil et des Comités. Les Administrateurs non Exécutifs ne reçoivent pas de rémunération autre que les tantièmes forfaitaires et les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil, à l'exception du Président qui perçoit en outre une rémunération annuelle fixe de 150.000 EUR.

Aucun Administrateur non Exécutif ne se voit attribuer des options sur actions Sofina.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à 3.500 EUR pour les président(e)s des Comités et à 2.500 EUR pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs non Exécutifs.

ADMINISTRATEURS (MONTANTS EN EUR)	2021	2020
Harold Boël (CEO)	-	-
Nicolas Boël	140.953	129.233
Laura Cioli	140.953	126.733
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	140.953	126.733
Jacques Emsens	143.453	134.233
Dominique Lanckswert (Président) ⁽¹⁾	274.406	227.180
Anja Langenbacher	140.953	126.733
Robert Peugeot	143.953	132.233
Anajit Singh	133.453	121.733
Michèle Sioen	150.953	139.233
Catherine Soubie	148.953	128.733
Charlotte Strömberg (Vice-Présidente)	210.180	163.165
Michel Tilmant (jusque mai 2021)	50.703	134.233
Guy Verhofstadt	150.953	134.233
Sir David Verey CBE (jusque mai 2020)	-	87.647
Gwill York	145.953	134.233
TOTAL	2.116.772	2.046.292

(1) Le montant des tantièmes forfaitaires ne comprend pas sa rémunération fixe annuelle de 150.000 EUR.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

Comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas payer tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non Exécutifs en actions de la Société (disposition 7.6 du Code 2020). Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non Exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021, un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Cette invitation a été suivie par plus de la moitié des Administrateurs non Exécutifs. Au 31 décembre 2021, sept des treize Administrateurs non Exécutifs détenaient des actions Sofina représentant une année de tantièmes.

1.2. Rémunération totale du CEO et des autres membres du Comité Exécutif relative à l'exercice 2021

La rémunération totale du CEO et des autres membres du Comité Exécutif, telle que mentionnée au point 2 de la Politique de rémunération et décrite plus amplement dans le présent Rapport de rémunération, se compose

principalement des éléments suivants, indépendants les uns des autres en termes d'attribution :

- une rémunération fixe (indexée annuellement) ;
- l'attribution de Performance Share Units (« PSU ») en vertu du Long-Term Incentive Plan (« LTIP ») et le paiement éventuel d'un montant en espèces au titre du LTIP en fonction du résultat du test de performance de la cohorte de quatre années venant à échéance ;
- l'attribution d'options sur actions Sofina ;
- un engagement de pension ; et
- d'autres composantes de la rémunération.

Le montant total de la rémunération et des autres composantes de la rémunération relatif à l'exercice 2021 et accordé par la Société et/ou ses filiales luxembourgeoises et singapourienne au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif est le suivant :

MONTANTS (EN EUR)	CEO (INDIVIDUEL)		AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COLLECTIF)	
	2021	2020	2021	2020
Rémunération brute fixe	574.476	573.159	2.413.450	2.073.327
LTIP	2.412.461	1.902.910	14.648.026	9.783.355
Valeur des options sur actions	975.062	613.702	4.790.522	1.507.573
Bonus collectif	0	0	23.474	17.050
Rémunération totale brute variable	3.387.523	2.516.612	19.462.022	11.307.977
Engagement de pension	101.221	100.619	385.868	357.533
Autres composantes de la rémunération	29.496	28.489	164.570	154.339
TOTAL	4.092.716	3.218.878	22.425.909	13.893.176
Rémunération totale brute variable en pourcentage du total	82,77%	78,18%	86,80%	81,39%
Rémunération totale brute fixe en pourcentage du total ⁽²⁾	17,23%	21,82%	13,20%	18,61%

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

La rémunération fixe du CEO est indexée annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation et la rémunération fixe des autres membres du Comité Exécutif est indexée sur la base de l'indice santé lissé.

Pour l'exercice 2021, la rémunération brute fixe, la rémunération totale brute variable, les engagements de pension et les autres composantes de la rémunération incluent la quote-part des deux nouveaux membres du Comité Exécutif nommés le 1^{er} juillet 2021.

La ligne « LTIP » comprend le montant brut payé en espèces au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif dans le cadre de la cohorte 2018-2021 du LTIP pour l'exercice 2021, et le montant brut payé en espèces dans le cadre de la

cohorte 2017-2020 pour l'exercice 2020, ainsi que le pécule de vacances sur rémunération variable relatif à ces cohortes respectives pour les membres du Comité Exécutif, à l'exception du CEO.

La ligne « Valeur des options sur actions » est spécifiée dans ce tableau pour les besoins de l'article 3:6, §3 du Code des sociétés. Les options sur actions reprises dans ce tableau pour un exercice donné correspondent aux options qui ont été offertes lors de cet exercice et qui ont fait l'objet d'une attribution. Ces options sont valorisées en appliquant leur valeur fiscale telle que déterminée à l'article 43 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998⁽³⁾. Le nombre d'options sur actions offertes au CEO en vertu du plan de l'année 2021 et attribuées à ce dernier est le même que pour l'exercice 2020. En revanche, le nombre d'options offertes aux autres membres du Comité Exécutif en vertu des plans de l'année 2021 et attribuées à ces derniers est

(2) Pour les besoins de cette ligne, comprend la rémunération brute fixe ainsi que l'engagement de pension et les autres composantes de la rémunération.

(3) La valeur fiscale d'une option sur actions est égale, sous réserve de l'application des conditions précisées dans la loi, à 9% de son prix d'exercice (à savoir le montant le moins élevé entre le cours de clôture de l'action à la veille du jour de l'offre et la moyenne du cours de clôture de l'action durant les 30 jours précédant le jour de l'offre). Ce pourcentage est, le cas échéant, majoré de 0,5% de la valeur par an pour toute option acceptée pour une durée supérieure à cinq ans (qui ne peut en aucun cas dépasser dix ans).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

supérieur au nombre d'options offertes aux autres membres du Comité Exécutif en vertu du plan de 2020 et attribuées à ces derniers en raison de la nomination de deux nouveaux membres du Comité Exécutif en juillet 2021 et à l'attribution d'options à certains membres du Comité Exécutif dans le cadre du plan d'options sur actions Switch tel que décrit plus amplement au point 3 ci-dessous. En outre, la valeur des options relatives à l'exercice 2021 est supérieure à la valeur des options relatives à l'exercice 2020 en raison de l'augmentation du cours de bourse – qui détermine le prix d'exercice des options sur actions – entre ces mêmes exercices. Le nombre d'options offertes en vertu des plans de l'année 2021 qui ont été attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif est détaillé au point 3 ci-dessous.

Le bonus collectif a été mis en place en application des conventions collectives 90 et 90 bis et a été attribué à l'ensemble des membres du personnel à la suite de la réalisation de l'objectif collectif lié à la réduction de la consommation d'électricité de la Société. Par ailleurs, des objectifs collectifs destinés à encourager le personnel à pratiquer du sport et du bénévolat ont été introduits au sein de la Société. Le CEO ne bénéficie pas de ce bonus en raison de son statut d'indépendant.

La ligne « Engagement de pension » comprend les primes payées dans le cadre de l'engagement de pension (voir point 4 ci-dessous).

Les autres composantes de la rémunération reprennent, selon les cas, les cotisations payées dans le cadre de l'assurance décès et incapacité, l'assurance hospitalisation et soins de santé, les avantages liés à la voiture de société et aux aspects de mobilité, ainsi qu'à des interventions dans les frais liés aux outils de communication, et les chèques-repas et chèques-cadeaux (voir point 2.2.4 de la Politique de rémunération). N'y sont pas reprises les allocations de logement, d'éducation et de transport qui sont, selon les cas, octroyées aux membres du Comité Exécutif résidant à l'étranger.

2. Long-Term Incentive Plan

Le LTIP tel que décrit au point 2.2.2 de la Politique de rémunération est d'application pour le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group⁽⁴⁾ et d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Il a pour objectif de partager avec ses bénéficiaires la création de valeur à long terme au-delà de la performance des indices de marché et de renforcer ainsi l'alignement entre ses bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

Au titre de chaque année, des PSU sont offertes au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif pour une cohorte donnée. Leur part dans les PSU disponibles pour une cohorte donnée est stable d'une année à l'autre. Le nombre de PSU offertes est déterminé de telle sorte que le montant en

espèces payé au titre de ces PSU soit égal à environ 5% de la valeur créée au niveau des fonds propres de la Société qui excède la hausse des fonds propres reflétant la performance de l'indice de référence, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (le « MSCI ACWI ») sur une période de quatre ans, pour autant que la performance des fonds propres par action de la Société (la « NAVPS ») diminués, pour les années jusque 2021 y compris, d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (l'ANAVPS, telle que plus amplement définie dans le Lexique) dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur cette même période⁽⁵⁾.

Le montant en espèces payé au titre du LTIP dépend notamment du nombre de PSU définitivement acquises (vested). Ce nombre de PSU est déterminé à l'expiration de la cohorte de quatre ans en fonction du résultat d'un test de performance réalisé pour cette même période. La méthode de calcul pour déterminer le montant payé en espèces au titre du LTIP est décrite au point 2.2.2. de la Politique de rémunération.

2.1. Test de performance pour la cohorte 2018-2021

Le test de performance pour l'exercice 2021 a été réalisé sur les quatre années précédentes, à savoir la cohorte 2018-2021 (période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021).

Le nombre de PSU offertes aux membres du Comité Exécutif et acceptées par ces derniers pour cette cohorte est le suivant :

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE MAXIMUM DE PSU ⁽⁶⁾	NOMBRE CIBLE DE PSU ⁽⁷⁾
Harold Boël	6.908	1.305
Victor Casier	6.140	1.160
Xavier Coirbay	6.140	1.160
Wauthier de Bassompierre	6.140	1.160
François Gillet	6.140	1.160
Edward Koopman	6.140	1.160
Maxence Tombeur ⁽⁸⁾	2.983	519
Giulia Van Waeyenberge ⁽⁸⁾	2.983	519

Comme exposé plus amplement dans la Politique de rémunération, le test de performance de la Société pour le LTIP a été effectué par rapport à l'évolution de la NAVPS, diminuée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (l'ANAVPS) pour refléter l'impact de la politique actuelle de conservation en espèces au niveau des fonds propres d'un montant égal à deux années de dividendes bruts.

(4) Le Management Group vise les membres des équipes d'investissement, Tax & Legal, ressources humaines et Corporate Services, qui qualifient de cadres au sein du groupe Sofina.

(5) Les PSU étant offertes au titre de chaque année pour une cohorte « roulante » de quatre ans, le nombre total de PSU offertes pour une cohorte donnée représentera environ un quart de 5% de la valeur créée au niveau des fonds propres qui excède la hausse des fonds propres reflétant la performance du MSCI ACWI sur une période de quatre ans, pour autant que la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur cette même période.

(6) Nombre de PSU qui peuvent être définitivement acquises (vested) par un bénéficiaire si la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur la cohorte de quatre ans.

(7) Environ 20% du Nombre Maximum de PSU. Si la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI sur la cohorte de quatre ans dans une mesure comprise entre 0% et 4%, le nombre de PSU définitivement acquises par un bénéficiaire variera de façon linéaire entre le Nombre Cible de PSU et le Nombre Maximum de PSU attribuées à ce dernier.

(8) Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Nombre Maximum de PSU et le Nombre Cible de PSU tiennent compte des PSU additionnelles qui ont été offertes aux deux nouveaux membres du Comité Exécutif et dont le nombre a été proratisé compte tenu de leur nomination intervenue le 1^{er} juillet 2021.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIÉTAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

Le test de performance sur la cohorte 2018-2021 a été effectué au début de l'exercice 2022, sur la base de la performance

de l'ANAVPS sur cette cohorte vis-à-vis de la performance du MSCI ACWI sur la même période.

Le résultat de ce test se présente comme suit :

ANNÉE	ANAVPS(T-1) (EN EUR)	DIVIDENDE BRUT PAYÉ (EN EUR)	ANAVPS(T) (EN EUR)	PERFORMANCE DE L'ANAVPS	PERFORMANCE DU MSCI ACWI
2018	166,40	2,67	188,94	+15,3%	-4,8%
2019	188,71	2,79	221,35	+18,9%	+28,9%
2020	221,12	2,90	258,79	+18,4%	+6,6%
2021	258,56	3,01	331,83	+29,7%	+27,5%
PERFORMANCE ANNUALISÉE SUR LA COHORTE 2018-2021				+20,5%	+13,7%

Comme indiqué dans le tableau précédent, la performance annualisée du MSCI ACWI sur la cohorte 2018-2021 était de 13,7%, alors que l'ANAVPS a progressé de 20,5% sur la même période. La performance de l'ANAVPS était supérieure de 6,8% par rapport à la performance du MSCI ACWI.

Le Nombre Maximum de PSU attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif, tels que repris dans le tableau ci-dessus, a donc été acquis définitivement par ces derniers, reflétant ainsi la performance réalisée par la Société au cours des quatre derniers exercices. La rémunération brute variable perçue par le CEO et les autres membres du Comité Exécutif à la suite de cette acquisition définitive des PSU est mentionnée au point 1.2 ci-dessus.

2.2. Performance Share Units offertes dans le cadre du Long-Term Incentive Plan pour la cohorte 2021-2024

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a offert un total de 36.335 PSU (repris ci-dessous dans la colonne intitulée « Nombre Maximum de PSU ») aux membres du Comité Exécutif pour la cohorte 2021-2024⁽⁹⁾.

La quote-part du CEO dans le total des PSU de la cohorte 2021-2024 est égale à 8,2%, alors que celle des autres membres du Comité Exécutif est de 7,3%. Le solde des PSU a été (i) offert au Management Group et à d'autres membres du personnel et (ii) réservé pour des promotions et des nouveaux recrutements.

En cas de validation du test de performance sur la cohorte 2021-2024, un certain nombre de PSU offertes dans le cadre de cette cohorte seront définitivement acquises au 31 décembre 2024. Le nombre de PSU définitivement acquises ainsi que le montant payé au titre de ces PSU dépendront du résultat du test de performance. Le droit au paiement de ce montant en espèces interviendra au début de l'exercice 2025.

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE MAXIMUM DE PSU	NOMBRE CIBLE DE PSU	DATE D'ACQUISITION DÉFINITIVE
Harold Boël (CEO)	5.031	851	31/12/2024
Victor Casier	4.472	756	31/12/2024
Xavier Coirbay	4.472	756	31/12/2024
Wauthier de Bassompierre	4.472	756	31/12/2024
François Gillet	4.472	756	31/12/2024
Edward Koopman	4.472	756	31/12/2024
Maxence Tombeur	4.472	756	31/12/2024
Giulia Van Waeyenberge	4.472	756	31/12/2024

(9) Le Nombre Maximum de PSU offertes aux membres du Comité Exécutif relatives (i) à la cohorte 2019-2022 est de 42.791 (le nombre de PSU qui seront définitivement acquises dépend du résultat du test de performance au 31 décembre 2022) et (ii) à la cohorte 2020-2023 est de 42.736 (le nombre de PSU qui seront définitivement acquises dépend du résultat du test de performance au 31 décembre 2023).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

3. Options sur actions

Chaque année, un certain nombre d'options sur actions Sofina est offert au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Des options peuvent également être offertes au Management Group et à d'autres membres du personnel. Le nombre d'options offertes est stable d'une année à l'autre. Il est réparti entre l'ensemble des bénéficiaires des options en fonction de leur niveau de séniorité dans l'organisation à partir d'une enveloppe théorique globale recommandée par le Comité de Rémunération.

Tout comme pour le LTIP, ce plan a pour objectif de récompenser ses bénéficiaires pour leur contribution à la création de valeur à long terme pour la Société et de renforcer l'alignement entre ses bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

En outre, le Conseil d'Administration a approuvé la recommandation du Comité de Rémunération et a ainsi adopté un nouveau plan d'options sur actions Switch dans le cadre duquel un certain nombre d'options complémentaires ont été offertes à certains membres du Comité Exécutif à des fins de planification de la rotation dynamique au niveau du Comité Exécutif en tenant compte de la durée déterminée du mandat de ces derniers. Le plan d'options sur actions Switch vise à permettre à ces membres du Comité

Exécutif d'accéder à un volume de capital leur permettant d'envisager d'autres options de carrière après des années de contribution au sein du Comité Exécutif. Ce plan diffère des autres plans d'options notamment au niveau de la période d'exercice, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le nombre d'options offertes dans le cadre de ce plan varie en fonction de l'année de nomination dudit membre du Comité Exécutif.

Plans d'options sur actions de l'exercice 2021

Un total de 196.555 options offertes dans le cadre des plans d'options sur actions au cours de l'exercice 2021 ont fait l'objet d'une attribution aux membres du Comité Exécutif et aux membres du Management Group.

Aucun membre du Comité Exécutif ne s'est vu offrir d'autres actions ou de droits d'en acquérir, autres que ces options sur actions Sofina offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Les acceptations d'options ont fait l'objet de déclarations par les membres du Comité Exécutif, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Options sur actions des plans de l'exercice 2021 attribuées aux membres du Comité Exécutif

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE	DATE DE L'OFFRE	DATE DE 1 ^{ER} EXERCICE	DATE D'ÉCHÉANCE	PRIX D'EXERCICE (EN EUR)
Harold Boël (CEO)	22.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2031	385,40
Víctor Casier	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2031	385,40
Xavier Coirbay	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2029	385,40
Wauthier de Bassompierre	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2029	385,40
	8.000 ⁽¹⁰⁾	24/11/2021	01/01/2026	23/11/2031	385,40
François Gillet	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2031	385,40
Edward Koopman	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2031	385,40
Maxence Tombeur	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2031	385,40
	12.500 ⁽¹⁰⁾	24/11/2021	01/07/2030	23/11/2031	385,40
Giulia Van Waeyenberge	11.000	24/11/2021	01/01/2025	23/11/2031	385,40
	12.500 ⁽¹⁰⁾	24/11/2021	01/07/2030	23/11/2031	385,40

Nombre et caractéristiques principales des options sur actions exercées ou venues à échéance en 2021

Le tableau ci-contre détaille, pour chaque membre du Comité Exécutif, le nombre d'options exercées en 2021 ainsi que leurs date et prix d'exercice.

Les exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les membres du Comité Exécutif, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Aucune option sur actions Sofina attribuée aux membres du Comité Exécutif n'est venue à échéance en 2021 sans avoir été préalablement exercée.

⁽¹⁰⁾ Options attribuées dans le cadre des plans d'options sur actions Switch.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIÉTAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	NOMBRE	DATE D'EXERCICE	PRIX D'EXERCICE (EN EUR)
Harold Boël (CEO)	30.000	22/03/2021	96,68
	2.500	01/02/2021	126,16
Victor Casier	2.500	30/03/2021	126,16
	4.000	01/06/2021	128,95
	3.500	27/07/2021	128,95
Xavier Coirbay	7.500	25/01/2021	128,95
	2.000	27/01/2021	128,95
Wauthier de Bassompierre	1.500	21/05/2021	128,95
	1.500	27/07/2021	128,95
	2.500	01/12/2021	128,95
François Gillet	2.500	11/06/2021	64,85
	3.500	26/07/2021	100,75
	7.500	28/07/2021	126,16
	7.500	17/11/2021	128,95

4. Assurance de groupe : engagement de pension et prestations en cas de décès et d'incapacité

Engagement de pension

Depuis 2019, le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group ainsi que la majorité des membres du personnel au service de la Société bénéficient d'un plan de pension de type « cash balance » dont les principes sont plus amplement décrits dans la Politique de rémunération.

La Société a également souscrit à un plan de pension de type « contributions définies » depuis plusieurs années. L'épargne constituée en vertu de ce plan est définitivement acquise en cas de décès ou de départ à la retraite.

Les primes versées pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif en vertu des engagements de pension pour l'exercice 2021 sont reprises sous le point 1.2 du présent Rapport de rémunération.

Prestations en cas de décès et d'incapacité

En cas de décès du CEO, des autres membres du Comité Exécutif ainsi que des autres membres du personnel avant la date du terme du contrat d'assurance ou, le cas échéant, avant la date du terme anticipé ou différé, leurs bénéficiaires ont entre autres droit à un capital dont le montant s'élève à l'épargne constituée avec, en fonction du bénéficiaire, un minimum de trois ou quatre fois la rémunération annuelle

brute fixe de référence du défunt par le biais du plan applicable. L'assurance de groupe couvre également le risque d'incapacité.

5. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Comme indiqué dans la Politique de rémunération, aucune indemnité de départ, conventionnelle ou statutaire, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs non Exécutifs, du CEO ou à la fin du contrat de travail des autres membres du Comité Exécutif, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou arrivé à échéance. Ce sont donc les dispositions légales applicables en la matière qui seront, le cas échéant, d'application.

Par exception à ce que prévoit la disposition 7.12 du Code 2020 et comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, la Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable du CEO et des autres membres du Comité Exécutif. Cependant, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options sur actions prévoient la perte des bénéfices économiques à venir en cas de licenciement pour faute grave.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

6. Information comparative sur l'évolution de la rémunération et de la performance de la Société

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RÉMUNÉRATION						
Administrateurs non Exécutifs de la Société						
Rémunération totale moyenne (en EUR)	154.142	146.116	126.780	141.511	146.419	161.912
Variation annuelle (en %)		-5,2%	-13,2%	+11,6%	+3,5%	+10,6%
CEO						
Rémunération totale (en EUR)	1.780.433	1.105.459	2.523.575	2.134.348	3.218.878	4.092.716
Variation annuelle (en %)		-37,9%	+128,3%	-15,4%	+50,8%	+27,1%
Autres membres du Comité Exécutif						
Rémunération totale moyenne (en EUR)	900.148	565.679	2.196.675	1.904.907	2.778.635	3.733.756
Variation annuelle (en %)		-37,2%	+288,3%	-13,3%	+45,9%	+34,4%
Autres employés de la Société						
Rémunération totale moyenne (en milliers EUR)	118.885	129.776	211.409	240.871	296.301	330.301
Variation annuelle (en %)		+9,2%	+62,9%	+13,9%	+23,0%	+11,5%
MESURES DE PERFORMANCE DE SOFINA						
NAVPS ⁽¹⁾ (en EUR)	159,43	171,75	194,28	226,92	264,59	337,86
Rentabilité annuelle moyenne ⁽¹⁾	4,6%	9,4%	14,8%	18,4%	18,0%	29,0%

La rémunération totale des Administrateurs non Exécutifs de la Société est plus amplement décrite au point 1.1 du présent Rapport de rémunération. Elle est principalement composée de tantièmes dont le montant est déterminé forfaitairement par référence à un pourcentage des dividendes nets distribués pour la période et n'est dès lors pas directement liée à la performance de la Société. Les variations d'une année à l'autre se justifient principalement par l'évolution du nombre d'Administrateurs (et notamment l'arrivée de quatre nouvelles Administratrices en 2018).

La rémunération totale du CEO et la rémunération totale moyenne des autres membres du Comité Exécutif comprend la rémunération telle qu'exposée au point 1.2 du présent Rapport de rémunération. Elle dépend en grande partie du LTIP, d'application depuis 2017 et des options sur actions, valorisées à leur valeur fiscale comme indiqué au point 1.2. La plus récente variation se justifie notamment par la nomination en 2021 de deux nouveaux membres du Comité Exécutif, des options sur actions des plans de l'exercice 2021 attribuées dans le cadre des plans d'options sur actions Switch et de l'augmentation du cours de bourse qui détermine le prix d'exercice des options sur actions.

La rémunération totale moyenne des autres employés de la Société non membres du Comité Exécutif se compose d'une rémunération fixe (indexée annuellement), d'une assurance de groupe, d'autres composantes de la rémunération et d'un

bonus discrétionnaire. La rémunération variable du Management Group ainsi que d'autres employés de la Société comprend également l'éventuel montant en espèces dû au titre du LTIP de la cohorte venant à échéance lors de cette année et la valorisation (valeur fiscale) des options sur actions offertes lors de cet exercice et ayant fait l'objet d'une attribution. Un bonus collectif peut également être octroyé pour l'ensemble des employés de la Société en application des conventions collectives 90 et 90 bis, tel que décrit sous le point 2.2.2. de la Politique de rémunération.

La rémunération totale moyenne des employés de la Société pour un exercice donné, dont les composantes sont décrites plus amplement dans le paragraphe ci-dessus, est calculée sur la base de la rémunération totale attribuée à ces employés lors de cet exercice.

Ce calcul tient compte des employés de la Société à l'exclusion du CEO et des autres membres du Comité Exécutif et ne comprend pas les stagiaires. Les régimes de crédit-temps ainsi que le congé parental sont considérés comme une occupation à temps plein et le travail à temps partiel comme une occupation à temps partiel. Le résultat total est exprimé en équivalent à temps plein.

Comme indiqué ci-dessus, le LTIP et la valorisation des options sur actions influencent de manière sensible l'évolution de cette rémunération moyenne d'une année à l'autre.

(1) Cf. Lexique à la fin du Rapport annuel.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT
SOCIAL

VALEURS
D'ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

LEXIQUE

Le niveau de performance du groupe Sofina est évalué par rapport à l'évolution de sa rentabilité annuelle moyenne et à la NAVPS. Cette dernière mesure de performance est utilisée dans le cadre du LTIP et permet ainsi d'assurer un alignement entre l'évolution de la rémunération variable attribuée à ses bénéficiaires et l'évolution de la performance du groupe Sofina.

Enfin, le ratio entre d'une part la rémunération la plus élevée du Comité Exécutif et d'autre part la rémunération la moins élevée parmi les autres employés de la Société, sur une base équivalente à temps plein pour l'exercice écoulé est de 1:82.

La rémunération la plus élevée du Comité Exécutif est la rémunération du CEO telle que décrite au point 1.2 du présent Rapport de rémunération. La rémunération la moins élevée parmi les autres employés de la Société sur une base équivalente à temps plein comprend les éléments de rémunération tels que décrits sous le présent point 6 et est calculée selon cette même méthodologie.

La Politique de rémunération et le Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2020 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2021 à une majorité de respectivement 98,09% et 98,41% des voix.

Une version amendée de la Politique de rémunération sera soumise pour approbation à l'Assemblée Générale du 5 mai 2022 conformément à la disposition 7.3 du Code 2020 et à l'article 7:89/1, §3 du Code des sociétés principalement afin de clarifier la faculté du Conseil d'Administration d'émettre de manière ponctuelle des options sur actions supplémentaires dans le cadre d'un plan d'options sur actions existant ou d'un nouveau plan d'options sur actions et ce, dans le cadre du recrutement, de la rétention de talents et afin de permettre une rotation dynamique au sein des équipes et du Comité Exécutif.

Conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés, l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2022 sera invitée à approuver le présent Rapport de rémunération par vote séparé.



RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Sofina SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 7 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Sofina SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.692.929.402 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 99.860.259.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des participations non cotées**Description du point clé de l'audit**

La Société détient des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur nette comptable de EUR 1.611 millions (toutes présentées en immobilisations financières, dont EUR 490 millions dans la rubrique « entreprises liées », EUR 501 millions dans la rubrique « entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et EUR 620 millions en « autres immobilisations financières ») représentant 44% du total des actifs.

Besloten Vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE 0446.334.711 - IBAN N° BE71 2100 9059 0069
* handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 24 mars 2022 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)**

Conformément aux articles 3:23 et 3:44 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

L'identification de moins-values ou de dépréciations durables par rapport à la valeur d'acquisition de ces immobilisations financières non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part de l'organe de gestion, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de ces participations non cotées avec les principes comptables généralement admis en Belgique.

Nous avons analysé le processus de revue des réductions de valeur des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes y relatifs, notamment le recours à un évaluateur indépendant afin de confirmer les justes valeurs estimées en interne. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces contrôles.

Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, l'évaluation de ces actifs en nous focalisant sur le choix des méthodes utilisées ainsi que des hypothèses sous-jacentes :

- ▶ Nous avons réconcilié les données utilisées dans les modèles d'évaluation avec les sources externes pertinentes et disponibles. Ces données utilisées comprennent les multiples de transaction utilisés, le résultat publié ou les informations provenant directement de la direction des sociétés dans lesquelles les participations sont détenues.

- ▶ Nous avons contrôlé l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation.
- ▶ Nous avons apprécié dans quelle mesure les conséquences de la pandémie Covid-19 ont bien été prises en compte dans ces évaluations.

Nous avons vérifié la revue rétrospective des hypothèses utilisées dans les exercices d'évaluation des participations du passé afin d'en valider la pertinence.

Nous avons « challengé » le caractère durable des éventuelles pertes de valeur de ces participations par rapport à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021. Le cas échéant, nous avons vérifié que les réductions de valeur nécessaires et pertinentes avaient bien été comptabilisées au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 24 mars 2022 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)****Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 24 mars 2022 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)**

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou

autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 24 mars 2022 sur les Comptes Annuels
de Sofina SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021 (suite)**

- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 24 mars 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

jean-francois
hubin

Digitally signed by jean-francois
hubin
DN: cn=jean-francois hubin,
email=jean-
francois.hubin@be.ey.com
Date: 2022.03.24 12:03:59 +01'00'

Jean-François Hubin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22JFH0114

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	44,5	27,6	16,9
Temps partiel	1002	2,5		
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	46,6	28,1	18,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	71.520	44.605	26.915
Temps partiel	1012	3.610	942	2.668
Total	1013	75.130	45.547	29.583
Frais de personnel				
Temps plein	1021	35.985.604,99	29.318.760,55	6.666.844,44
Temps partiel	1022	190.342,53	13.967,90	176.374,63
Total	1023	36.175.947,52	29.332.728,45	6.843.219,07
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	66.299,00	38.092,00	28.207,00

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	44,7	27,2	17,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	75.107	45.266	29.841
Frais de personnel	1023	26.442.313,33	20.526.830,77	5.915.482,56
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	80.312,00	47.418,00	32.894,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	46	2	47,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	44	2	45,6
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	27		27,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4,0
de niveau universitaire	1203	19		19,0
Femmes	121	19	2	20,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	5	2	6,6
de niveau universitaire	1213	9		9,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	21		21,0
Employés	134	23	2	24,6
Ouvriers	132			
Autres	133	2		2,0

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,3	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	719	
Frais pour la société	152	19.025,00	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	10	1	10,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	4		4,0
Contrat à durée déterminée	211	6	1	6,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	8	1	8,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2		2,0
Contrat à durée déterminée	311	6	1	6,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	8	1	8,8
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	15	5811	11
Nombre d'heures de formation suivies	5802	241	5812	351
Coût net pour la société	5803	19.780,36	5813	63.650,56
dont coût brut directement lié aux formations	58031	19.780,36	58131	63.650,56
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	